

Nombre
de conseillers élus
33

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents

21

(+ 12 procurations)

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE

COMMUNE DE STIRING WENDEL

DELIBERATION
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 19 H 15, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juin deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, M. HOULLE Christian, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia **(20)**

Présente à partir de 20h00 : Mme DENNINGER Eugénie **(1)**

Absent-e-s ayant donné procuration : Mme CINQUALBRE Mireille à M. le MAIRE, Mme FRANK Jeannette à Mme HAMMERSCHMITT Geneviève, M. DECKER Bernard à M. ALLEMAND Alain, Mme MULLER Suzanne à Mme SOTGIU Brigitte, M. AZOUZ Abdenhour à M. SAÏDI Ayoub, M. BURG Philippe à M. HOULLE Christian, M. GANDER Olivier à M. LEININGER Grégoire, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme DAHLEM Nicole, Mme SCHÄFER Elaine à Mme HAAG Elisabeth, M. MAI Gaston à Mme MARISON Josiane, M. PFEFFER Kévin à M. KIEFFER Denis **(12)**

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Patricia

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

5.1 Conventions de servitude ENEDIS (DEL 055_2025)

a) Convention 1/3 rue de Schoeneck

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de réaliser des travaux qui emprunteraient la parcelle cadastrée n°876 section 15 appartenant à la commune de Stiring-Wendel.

Ces travaux consistent en la mise en place de 2 coffrets de raccordement et la pose de 2 câbles basse tension de 25m.

A cet effet, ENEDIS sollicite la commune pour la constitution de servitudes de passage en tréfonds de la parcelle susvisée pour l'implantation des coffrets et de leurs accessoires, avec une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros.

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention de servitudes avec ENEDIS et la collectivité.

b) Annulation de la convention Grosskirfeld
Annule la convention de la délibération n°DEL 2024_07_01_V1 en date du 8 juillet 2024

Il est nécessaire d'annuler la convention de servitudes de passage établie avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée n° 80 et 809 section n°11, appartenant à la commune de Stiring-Wendel.

Lors de son enregistrement et suite aux vérifications d'authenticité, il a été constaté que la parcelle concernée relève du domaine public.

Par conséquent, la convention ne peut être maintenue et aucune indemnité prévue par la convention ne sera réclamée.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 juin 2025,

DECIDE à l'unanimité des voix

- **D'AUTORISER** la création de servitudes de passage et d'implantation au profit d'ENEDIS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX, 34 place des Corolles sur la parcelle cadastrée n°876 section 15, appartenant à la commune de Stiring-Wendel ;
- **D'APPROUVER** la convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée n°876 section 15 ;
-
- **D'ANNULER** la convention de servitudes de passage sur les parcelles cadastrées n° 80 et 809 section n°11, appartenant à la commune de Stiring-Wendel ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération ;
- **DE DIRE** que les frais inhérents aux actes notariés seront à la charge d'ENEDIS, qui devra en délivrer une copie à la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance,

Patricia MAILLARD



Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 27 juin 2025



Le Maire,

Yves LUDWIG

